



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



ARRETE MINISTERIEL N° :099...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU 13/04/2026 PORTANT DESIGNATION ET NOMINATION DES MEMBRES DU
COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES MEDICALES
DE KISANTU, EN SIGLE « ISTM KISANTU », PROVINCE DU KONGO CENTRAL,
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23 ;

Vu la loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance-loi n°82-040 du 05 novembre 1982 portant Organisation de la Recherche Scientifique et Technique ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, lettre B, point 24, relatif à l'Enseignement, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu le Décret n°22/10 du 04 mars 2022 portant organisation et fonctionnement des cabinets ministériels ;

Considérant le besoin de revitalisation et de redynamisation de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de KISANTU, en vue d'améliorer sa gouvernance institutionnelle ainsi que ses performances académiques et scientifiques ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la régularité du service public de l'enseignement supérieur, notamment par la mise en place d'un Comité de Gestion fonctionnel;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



ARRETE

Article 1^{er} :

Est désignée Directeur Général de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de KISANTU, la personne ci-après :

Noms	Fonction	Matricule
MUKUNA NYMBO Bertin	Directeur Général	7.900.320 N

Article 2 :

Sont nommées aux fonctions, en regard de leurs noms, en qualité de Membres du Comité de Gestion, aux côtés du Directeur Général désigné à l'article premier, les personnes ci-après:

N°	Noms	Fonctions	Matricules
01	NKONGO NLOMBI FLODIN PHILIPPE	Secrétaire Général Académique	7.893.063 E
02	BIGONSA BIKANDA ALIDOR	Secrétaire Général à la Recherche	7/912.335 Z
03	DINGULU BOOKA GONDULEPHE	Secrétaire Général Administratif	7/906.740 E
04	NSUMBU KISUKIDI Nadège	Administrateur du Budget	7.940.931 P

Article 3:

Les fonctions de Secrétaire Général à la Recherche et de Secrétaire Général Administratif sont exercées à titre provisoire, jusqu'à la nomination des titulaires conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 4 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 5:

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **13 AVR 2026**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse



